

Assemblée du 9 janvier 2012 (5)

Assemblée des membres du conseil de la municipalité de Sainte Monique de Honfleur tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 9 janvier 2012 à 19 heures 30.

Présences

A cette assemblée sont présents les membres du conseil municipal, à savoir Mesdames Nancy Brisson et Huguette Savard ainsi que Messieurs Pascal Gauthier, Francis Tremblay et Mario Desbiens, faisant tous partie du conseil et formant quorum sous la présidence de M. Georges Bouchard, maire.

Absence : M. Gilles Cayouette

Résolution # 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée tel que lu et modifié et de garder l'item varia ouvert. L'ordre du jour se détaille comme suit :

01. Prière d'ouverture
02. Lecture et adoption de l'ordre du jour
03. Adoption des procès-verbaux du 5 décembre et 19 décembre 2011
04. Correspondance
05. Acceptation des comptes
06. Sentier de motoneige, entretien de la passerelle
07. Dossier énergétique "Climat Municipalités"
08. Rapport des comités et représentations
 - a) Travaux publics
 - b) Service incendie
 - c) Urbanisme
 - d) Loisirs (horaire des fêtes patinoire, mur coupe-vent)
 - e) MRC (dossiers, suppléance en l'absence du maire à la MRC)
 - f) Comité de bienvenue
 - g) Autres comités
09. Mention à l'item varia
 - a) Services légaux
 - b) Économie d'eau potable
 - c) Accès loisirs
 - d) Fondation Canadian Tire
 - e) CRSBP
 - f) Festival de la lotte
 - g) Noms officiels de rue
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée

Résolution # 2 Adoption des procès-verbaux 5 et 19 décembre 2011

Il est proposé par Mme Nancy Brisson, appuyé par M. Francis Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des assemblées du 5 décembre et du 19 décembre 2011 tels qu'ils ont été rédigés. Il est également résolu à l'unanimité d'en exempter la lecture à cette assemblée.

CORRESPONDANCE

1. **Commission Scolaire du Lac St jean.** Consultation sur le plan de répartition et de destination des immeubles 2012-2015.

2. MRC de Lac Saint Jean Est. Règlement 194-2011 en vigueur confirmant la modification du schéma d'aménagement en vue d'autoriser l'implantation d'un nouveau lieu d'enfouissement sanitaire sur le territoire d'Hébertville-Station. Ledit règlement est en vigueur depuis sa parution au cours du mois de décembre dernier.

3. MRC de Lac Saint Jean Est. Règlement 195-2011, modification du schéma d'aménagement en vue de modifier le périmètre urbain de la municipalité de Saint-Nazaire.

4. MRC de Lac Saint Jean Est. Copie du règlement 201-11 abrogeant 2 règlements dont les travaux n'ont pas été effectués sur la rivière Bédard (Alma).

5. MRC de Lac Saint Jean Est. Règlements 204 et 205 concernant les modalités d'établissement et de paiement des quotes-parts des municipalités participantes aux diverses opérations de la MRC.

6. MRC de Lac St Jean Est. Adoption du calendrier des dates des séances du conseil de la MRC qui se tiendront en 2012 à 19H30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Alma.

7. SARP. Le service d'aide conseil en rénovation patrimoniale accuse réception de la demande de réservation de services conseil sur 5 ans par la municipalité. Il est demandé à la municipalité d'identifier la personne qui sera attirée au suivi des dossiers du SARP pour la municipalité.

8. Transport Adapté Lac St Jean Est. Demande de contribution au service de Transport Adapté avec copie de résolution. La contribution est de 1 478 \$ en 2012.

Résolution # 3 Acceptation des comptes

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par Mme Nancy Brisson et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des déboursés du mois de décembre 2011 de la municipalité, ladite liste étant ainsi détaillée...

Chèque	Destinataire et raison de paiement	Montant
3561	Petite caisse (timbres, véhicules)	127.32
3562	Postes Canada (médiapostes)	55.02
3564	Luc Tremblay (prise castors)	80.00
3565	Suzie Belleau (décoration Noël)	54.69
3566	Déneigement Stéphane Fortin (stationnements)	2 557.73
3569	Hydro Québec (lumières, immeubles, pompes)	5 002.55
3570	Terrassement Belleau (ch. hiver déc.)	16 686.82
3572	Petite caisse (timbres)	65.83
3574	Alain Gauthier (émission des permis)	187.75
3575	Biblio SLSJ (entente spécifique)	222.50
3576	Bell Mobilité (cellulaires)	285.37
3577	Bell (téléphone, fax)	539.35
3578	Biolab (analyse de l'eau)	132.58
3579	BMQ (retenue 5% Préco Sud 2011)	9 369.82
3580	BNCU (essence)	310.75
3582	Publications CCH Ltée (code, règlements)	941.85
3583	Solution de Gestion CDS (émission obligations)	939.89
3584	Collectes Coderr (conteneur Rang 12)	113.93
3586	CTA (tapis guichet automatique)	26.32
3587	Épicerie D J Tremblay (représentation)	66.26
3588	Les Éditions Juridiques FD (renouvellement)	88.20
3589	FQM (cotisation annuelle)	707.43

3590	Génivar (eau potable)	187.98
3591	Girard, Tremblay, Gilbert (régularisation Lac Johnny)	3 080.13
3592	Garage Paul Émile Gauthier (réparations)	1 463.73
3593	Hydro Québec (lumières de rues)	1 736.76
3594	Inter Projet (retenue de 5% Préco Nord 2010)	71 823.07
3595	Jean Claude Duchesne (déplacement)	85.00
3596	Jean Marie Bouchard (réparation tracteur)	84.28
3597	Lachance P. Autos (voirie, immeubles)	485.33
3598	Mécalac (pièces tracteur)	89.24
3599	Mégaburo (fournitures de bureau, photocopieur)	416.14
3600	Mines Seleine (réserve de sel et sable)	195.46
3601	MRC Lac St Jean Est (vidanges décembre)	8 392.21
3602	P. G. Solutions (entretien et soutien 2012)	4 192.43
3603	Produits Entretien Boily (produits conciergerie)	74.96
3604	Relais Chez Nick-O (essence)	239.00
3605	Samson, Bélair, Deloitte (vérification Préco)	7 956.50
3606	Simon Gagnon (déplacement examen pompier)	30.00
3607	Société d'Histoire (SARP, archives)	3 331.50
3608	Terrassement Belleau (voirie, aqueduc)	358.84
3609	Ultramar Ltée (huile à chauffage)	1 272.74
3610	Ville d'Alma (test annuel camion incendie)	<u>583.80</u>

TOTAL **144 641.06**

Préco Nord: Samson Bélair: 3,828.25
Inter Projet : 71,823.07 (retenue 5%)

Préco Sud: BMQ: 9,369.82 (retenue 5%)
Samson Bélair: 3,828.25

Préco Nord: 75,651.32

Préco Sud: 13,198.07

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par le présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du procès-verbal de cette assemblée.

Jean Claude Duchesne, dg

SENTIER DE MOTONEIGE

Tracé dans le village. Le propriétaire d'un emplacement où se trouvait un restaurant qui a été incendié il y a quelques années a donné son accord afin que les motoneigistes circulent sur son emplacement situé en bordure de la rue Honfleur. Cette permission est récente puisqu'il n'avait pas consenti à ce que cela se fasse auparavant. Ceci évitera que les motoneigistes circulent à proximité d'une résidence à toute heure du jour ou tard le soir.

Entretien de la passerelle. Une entente entre la MRC de Maria Chapdelaine et la MRC de Lac St Jean Est assure de façon alternative le suivi de l'entretien de la passerelle Lindsay Niquet sur la rivière Péribonka. M. Steeve Tremblay assumera l'entretien pour la période d'hiver 2011-2012. Faut de ne pas avoir eu les clefs assez tôt pour permettre d'avoir accès à la passerelle, les anciens cadenas ont été remplacés.

DOSSIER ÉNERGÉTIQUE "CLIMAT MUNICIPALITÉS"

Dans le cadre d'un programme subventionné en vue de permettre aux organismes publics d'identifier les éléments susceptibles de produire des gaz à effet de serre, la municipalité serait admissible à ce programme en vertu d'une demande officielle. Cette démarche vise à fournir à la municipalité un document qui pourra identifier ultérieurement les initiatives qu'elle pourrait prendre en vue de contribuer à la réduction des GES (gaz à effet de serre). Considérant que cette démarche pourrait être imposée dans les prochaines années aux municipalités et sans que celles-ci soient subventionnées, le conseil estime qu'il est préférable de s'y inscrire maintenant, via la résolution suivante...

Résolution # 4 Programme Climat municipalités (dossier énergétique)

Considérant la volonté du gouvernement du Québec à vouloir réduire les émissions de gaz à effet de serre;

Considérant que le prix des carburants fossiles ne cesse de croître;

Considérant que la municipalité de Sainte Monique désire faire une saine gestion de ses dépenses énergétiques;

Considérant que le programme Climat municipalités finance 90% pour la réalisation d'un inventaire de GES et d'un plan d'action de réduction;

Il est pour ces motifs proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par Mme Nancy Brisson et résolu à l'unanimité de mandater la firme Malette SENCRL pour la réalisation d'un inventaire des gaz à effet de serre de la municipalité de Sainte Monique ainsi qu'un plan de réduction, le tout conforme aux exigences du programme Climat Municipalités.

RAPPORT DES COMITÉS

TRAVAUX PUBLICS

Toilette à faible débit d'eau. Au cours de la période des fêtes, quatre citoyens ont emprunté du matériel (fichoir) en vue de déboucher des toilettes à faible débit d'eau. Bien qu'elles soient économiques à ce chapitre, elles ne semblent pas toujours efficaces pour assurer une chasse convenable à cause du faible débit d'eau.

Préco. La municipalité recevra toute la subvention qui était prévue dans le cadre du programme Préco soit 2 930 020 \$ dont 50% comptant du gouvernement fédéral (1,465,010 \$) et 146,501 \$ pendant 10 ans provenant du gouvernement provincial. Le conseil se dit ravi de cette contribution.

URBANISME

Le CCU fera rapport suite à sa prochaine réunion du 16 janvier.

SERVICE INCENDIE

M. Gilles Cayouette n'est pas présent à cette assemblée. Il fera rapport lors d'une prochaine séance du conseil.

LOISIRS

L'horaire de la patinoire n'est pas publié et durant les fêtes elle n'était pas ouverte à tous les jours qu'elle aurait pu l'être. Cette situation est déplorable parce que la température s'y prêtait bien et que c'est l'unique équipement de loisir local d'hiver. Un mur coupe-vent a été installé du côté nord, ce qui a permis de rendre le patinage et les pratiques de hockey plus confortables à l'abri du vent. Cette solution est très efficace.

MRC DE LAC ST JEAN EST

Entretien des cours d'eau. Le dossier relatif à l'entretien des cours d'eau a été abordé de façon déterminée par les maires des municipalités qui ne veulent plus que leurs municipalités assument cette responsabilité remplie de contraintes et d'obligations onéreuses. Ils ont signifié dans une résolution que la pire des contraintes était l'intervention du ministère de l'Environnement. Qu'on nous dise d'avance ce qu'on doit faire plutôt que d'exiger à outrance de faire toutes sortes de travaux par la suite pour satisfaire les exigences du MDDEP.

Suppléance à la mairie. La dernière résolution votée à cet effet nommait Mme Nancy Brisson et M. Gilles Cayouette comme maire suppléant à la table de la MRC en l'absence de M. Georges Bouchard. Cette résolution demeure en vigueur.

COMITÉ DE BIENVENUE

Le 11 décembre dernier, le comité de bienvenue a souligné l'avènement de nouveaux propriétaires et la naissance de plusieurs enfants. La formule a beaucoup plu aux invités. On a remis des prix à ceux qui ont fait l'objet de cette rencontre. Dorénavant, il serait apprécié de faire des photos afin qu'elles soient publiées dans un journal local et sur notre site internet.

SITE INTERNET

Il y aurait lieu de le mettre en force dès la fin de janvier. Il faudra engager quelqu'un pour le faire considérant le surplus de travail qui a été nécessaire pour répondre au suivi des travaux et des divers dossiers de fin d'année.

MENTIONS A L'ITEM VARIA

- **Services légaux.** Le conseil municipal compte renouveler l'entente des services légaux qui ont été offerts par les procureurs de la municipalité à celle-ci. A cet effet, la résolution suivante confirme l'approbation de l'entente proposée.

Résolution # 5 **Procureurs 2012 Cain Lamarre Casgrain Wells**

Il est proposé par M. Francis Tremblay, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité de retenir les services de l'étude légale Cain Lamarre Casgrain Wells à titre de procureurs de la municipalité pour l'année 2012, le tout selon l'entente qui sera signée à cet effet.

- **Économie d'eau potable.** Le gouvernement du Québec a adopté une politique nationale de l'eau qui, à son engagement 49, confie au ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire la responsabilité de créer un comité de travail ayant pour objet de se pencher sur une stratégie globale visant l'économie d'eau potable. Ce comité a déposé un rapport qui a mené à l'adoption d'une **stratégie québécoise d'économie d'eau potable**. De cette stratégie, deux objectifs principaux devront être réalisés d'ici 2017 soit :

1. Réduire d'au moins 20% la production moyenne d'eau par personne pour l'ensemble du Québec.
2. Réduire le taux de fuite sur l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20% du volume d'eau distribuée.

Les municipalités devront appliquer au plus tard en 2017 cinq mesures particulières, soit :

1. Au plus tard le 1^{er} avril 2012, chaque municipalité devra produire un état de la situation et un plan d'action, incluant une liste de propositions de mesures d'économie d'eau et adopter une réglementation sur l'eau potable.
2. A compter du 1^{er} avril 2012, les municipalités devront préparer un bilan de l'usage de l'eau, mesurer l'eau distribuée et, dans le cas où le bilan démontre un taux de fuite du réseau de distribution supérieur à 20% du volume d'eau potable, mettre en place un programme de détection et de réparation des fuites sur le réseau.
3. A compter du 1^{er} avril 2014, si les objectifs de réduction d'au moins 10% de la consommation unitaire et du taux de fuite inférieur à 20% ne sont pas atteints, les municipalités devront installer ou faire installer des compteurs d'eau dans les secteurs non résidentiels et mixtes, ainsi que procéder à une évaluation de la consommation résidentielle typique.
4. A compter du 1^{er} avril 2017, si les objectifs finaux énoncés ci-dessus ne sont pas atteints, les municipalités devront introduire une tarification adéquate des services d'eau potable, et ce, pour pouvoir obtenir de l'aide financière.
5. A compter de l'année 2012, toutes les municipalités devront, pour soumettre une demande d'aide financière, présenter un rapport annuel sur la question de l'eau, et ce, au plus tard le 1^{er} avril de chaque année, y compris pour 2012.

- **Accès loisirs.** Il s'agit d'une association pour aider les familles en difficulté à avoir accès à des loisirs. Ce service est dispensé par un organisme d'Alma qui offre des billets de spectacle, de cinéma ou divers accès gratuits à des sites reconnus (ex Les Jardins Sculion qui ont offert 175 entrées gratuites en 2011). Les gens et familles demeurant assez en retrait de ville d'Alma ne se prévalent pas de ce service. Par le biais du Groupe d'Action Bénévole, il sera dorénavant possible de pouvoir remettre des billets à des citoyens de Ste Monique puisque l'organisme devrait bénéficier d'une réservation de billets suite à la demande de la directrice, Mme Nancy Brisson. Les citoyens de Ste Monique qui veulent obtenir des billets devront en faire la demande; il y aura lieu de faire connaître ce service supplémentaire.

- **Fondation Canadian Tire.** Les billets " Argent Canadian Tire " que les clients déposent à la sortie des magasins plutôt que de les utiliser servent à faire des dons à des organismes qui ciblent leurs interventions auprès des jeunes de 6 à 18 ans ainsi qu'aux familles à faibles revenus. L'an dernier à Alma, plus de 18 000 \$ en billets Canadian Tire ont été transformés en argent réel et distribués en dons divers.

Les dons sont faits aux fournisseurs de services. Par le biais du Groupe Action Bénévole, on peut rejoindre les familles ou les personnes dans le besoin. Dans la région, plus de 76 000 \$ sont remis en dons à la population.

- **CRSBP.** Le programme d'activités culturelles reconduit par le centre régional de services aux bibliothèques publiques est de nouveau approuvé par le conseil. A cet effet, le CRSBP contribuera autant sinon davantage que la municipalité dans ce projet visant à offrir des activités à la population. L'an dernier entre autre, plusieurs citoyennes et citoyens de Ste Monique ont pu assister à peu de frais au spectacle de la Fabuleuse Histoire d'un Royaume.

- **Festival de la lotte.** Cette festivité hivernale en sera à sa 28^{ième} édition au mois de février prochain. Les activités entourant cette festivité ont fait l'objet d'une surveillance outrancière par la sûreté du Québec depuis 2 ans, si bien que cette année, il est prévu que même les motoneigistes seront suivis de près par des agents de la SQ qui effectueront une surveillance en motoneige! L'an dernier, on a pu constater que les agents de la SQ avaient effectué un braquage systématique de tout véhicule qui allait ou revenait en direction du camping sur le rang 6 ouest. Toute cette super surveillance a eu un effet dissuasif qui a refroidi l'ardeur des organisateurs qui ont constaté une absence complète des bénévoles qui avaient été invités à une assemblée d'organisation en vue de former le comité des festivités de 2012. Le conseil municipal est d'avis qu'il y a lieu de convoquer une nouvelle réunion des bénévoles, quitte à repenser la formule ou à en inventer une nouvelle. Cette réunion aura lieu mardi le 17 janvier à 19H00.

- **Noms officiels de rue.** Dans le but de pouvoir faciliter le service ambulancier et confirmer le statut de résidence sur le territoire de Sainte Monique, deux voies de circulations doivent être identifiées, soit celle du Chemin des Patriotes et le Chemins des 3 Baies. La résolution suivante confirme ces nouveaux noms.

Résolution # 6 Noms de rues, Chemin des 3 Baies et Chemin des Patriotes

Il est proposé par M. Mario Desbiens, appuyé par Mme Huguette Savard et résolu à l'unanimité d'attribuer de façon officielle le nom de deux voies de circulation sur le territoire de Sainte Monique, soit le Chemin des Patriotes dont l'accès se situe sur la rue Honfleur (route 169) et le Chemin des 3 Baies dont l'accès se situe sur le chemin du rang 12.

Aux fins de la présente, copie de la présente résolution sera transmise à la Commission de Toponymie du Québec afin de faire officialiser ces noms de voies de circulation.

PERIODE DE QUESTIONS

Question 1. Quelle est la suite de la demande de paiement de la subvention du programme Préco? (Huguette Savard)

Réponse. Selon la manière de calculer le montant final de la subvention à recevoir, il fallait considérer la longueur réelle des segments remplacés en fonction du diamètre des conduites ainsi que la longueur réelle des trottoirs ou bordures qui ont été refaits. Certaines parties de conduites comme celles de la traverse de la rue Rossignol à la rue Côté figuraient sur les plans pour être remplacées mais on s'est aperçu au cours des travaux qu'il n'y en avait pas. Toutefois, les travaux effectués confirment que la longueur des conduites remplacées était supérieure aux plans car en d'autres endroits, le remplacement n'avait pas été prévu au protocole (112 mètres sur la rue Larouche et 91 mètres sur la rue Honfleur). Compte tenu que la municipalité n'avait droit en principe qu'à la longueur reconnue pour chaque

segment de rue identifié dans le protocole de subvention, une démarche supplémentaire de M. Georges Bouchard maire a permis de faire reconnaître que la municipalité n'avait pas le choix de remplacer les conduites qui étaient toutes fissurées et datant des années 1954, que le coût des travaux étaient supérieurs à la subvention accordée. Somme toute, les conduites remplacées étaient situées dans le périmètre des travaux acceptés et que le consultant n'avait pas inclus ces segments au projet initial. Finalement, il a fait valoir que le programme Préco tolérait un écart entre les travaux projetés et les travaux réels en termes de longueur, cette directive permettait au ministère des affaires municipales d'accepter l'ensemble des dépassements. Ainsi, 202,000 \$ ont pu être conservés par cette démarche; la municipalité en recevra 50% comptant et l'autre moitié étalée sur 10 ans. La subvention totale prévue sera donc attribuée au montant de 2 930 060 \$ soit 1,465,030 \$ comptant du gouvernement fédéral et 146 503 \$ par année pendant 10 ans du gouvernement provincial. Cette nouvelle a été fort bien accueillie par le conseil et une motion de félicitations avait été votée lors d'une séance précédente du conseil à l'égard du maire.

Question 2. Peut-on rappeler aux citoyens de mettre leurs poubelles en dehors de l'emprise de rue pour permettre à l'entrepreneur de déneiger les rues convenablement?

Réponse. Cette demande fera l'objet d'un article dans le prochain bulletin municipal.

Résolution # 7 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Huguette Savard, appuyé par M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité de lever la présente assemblée.

L'assemblée est levée à 20H 44.

M. Georges Bouchard, maire

Jean Claude Duchesne, dg